



Greenwashing ou responsabilité sociale à l'égard des salariés des centrales au charbon ?

Alors que l'urgence climatique doit conduire à réduire l'usage du charbon qui est responsable de plus de 40 % des émissions de CO₂ du secteur énergétique mondial, l'Agence Internationale de l'Énergie prévoit une consommation mondiale de charbon stable dans les cinq prochaines années, le déclin en Europe et aux Etats-Unis étant compensé par la croissance asiatique.

Dans ce contexte, la fermeture des centrales au charbon françaises qui ne représentent que 1 % des émissions de CO₂ du pays, n'était peut-être pas la première des priorités face aux secteurs du bâtiment et des transports. Elle ne saurait donc être présentée comme l'alpha et l'oméga de la stratégie bas carbone de la France. Pour autant, la CFE Énergies considère que cette première décision de fermeture industrielle sur l'autel de la politique climatique impose au Gouvernement d'être exemplaire dans sa transition sociale car elle aura valeur d'exemple.

De son côté, consciente des enjeux du maintien des capacités électriques pilotables que sont ses centrales au charbon pour la sécurité électrique de ses citoyens et de son économie, l'Allemagne fait le choix de se donner le temps, d'ici 2038, et les moyens financiers, avec des dizaines de milliards d'euros, pour accompagner au mieux les salariés et les régions impactés par la fermeture de ses centrales au charbon.

En se fixant un calendrier contraint d'ici 2022 pour des raisons de programme électoral, le Gouvernement français fait lui le choix de la précipitation. Pire, cette précipitation rend difficile la mobilisation du futur fonds de « transition juste » voulu par la nouvelle Commission européenne et destiné à accompagner les régions touchées par la transition climatique et les salariés devant se reconverter. Si les régions charbonnières polonaises et allemandes en profitent demain, pourquoi les salariés et les territoires français n'en bénéficieraient-ils pas eux-aussi ?

Dès lors, faute d'anticipation des reconversions industrielles et sociales, c'est sur le dos des salariés, premières victimes de cette décision et qui vont être privés d'emploi, que le Chef de l'État s'achète une exemplarité climatique. La CFE Énergies lui demande d'assumer sa responsabilité vis-à-vis d'eux, et donc d'exiger du Gouvernement qu'il se montre exemplaire dans la gestion sociale des conséquences d'une décision qu'est ni économique ni industrielle, mais politique. Comme il vient de le déclarer pour les agriculteurs, il faut laisser aux salariés le temps de s'adapter et les accompagner dans cette transition.

Pour la CFE Énergies, le Gouvernement doit donc saisir l'opportunité de l'ordonnance prévue dans la loi Énergie et Climat pour concrétiser l'indispensable ambition sociale d'une transition écologique qu'il veut également être solidaire. Cela passe par le développement de dispositifs sociaux exceptionnels, financés par l'État, qui facilitent les reconversions professionnelles des salariés concernés. Formation, reclassement... le Gouvernement ne doit pas jouer petits bras.

Dans le même temps, le Gouvernement doit s'engager, y compris financièrement, pour assurer la réussite des projets de reconversion bas carbone des sites industriels concernés, et appeler les acteurs autoproclamés de la transition énergétique française à traduire leur engagement en actes concrets dans la gestion sociale de cette transition, et notamment Total qui est très impliqué dans un des bassins d'emplois concernés par la fermeture des centrales au charbon.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com